

## Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Cession à titre gratuit d'une mosaïque romaine au Département du Doubs

**M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur :** Initiés par le Département du Doubs, les travaux de restructuration du Collège Louis et Auguste Lumière, dont la Ville est propriétaire, ont été à l'origine d'une opération d'archéologie préventive de 3 000 m<sup>2</sup>, réalisée en 2004. L'espace étudié a permis de dégager la majeure partie d'une maison romaine, décorée de mosaïques de grande qualité. Quatre mosaïques ont été déposées : la mosaïque «de Neptune», la mosaïque «de la Méduse», la mosaïque «géométrique», la mosaïque «géométrique à frise de rinceaux». La seconde mosaïque a été rénovée par le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et y est exposée. Les mosaïques restantes sont actuellement dans la réserve Saint-Paul, rue de Lorraine, gérée par le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie.

La mosaïque à quadrillage de bandes et frise de rinceaux, était placée dans une pièce de 85 m<sup>2</sup>. Cette superficie induit un problème de présentation au public au sein du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, les salles étant trop exiguës eu égard à la superficie de la mosaïque. De plus, la politique de la Ville est de présenter autant que possible le patrimoine *in situ* ou à proximité du site d'origine. Le Département du Doubs souhaitant s'associer à cette politique et conserver les témoins des vestiges pour les exposer au public sur les lieux mêmes de la découverte, la Ville a décidé de lui céder la mosaïque.

Comme le Département du Doubs souhaite financer la restauration de cette mosaïque, pour un coût de 300 000 €, ainsi que le projet architectural et la structure nécessaires à la présentation de la mosaïque, la Ville lui céderait donc cette mosaïque à titre gratuit.

Une convention matérialise ces conditions de cession.

Le Conseil Municipal est invité :

- à approuver ce projet de cession à titre gratuit,

- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir avec le Département du Doubs.

**«M. LE MAIRE :** Je veux simplement remercier le Département du Doubs et son Président et, entre autres, le Conseiller Général Yves-Michel DAHOUI car c'est très bien qu'on puisse valoriser cette mosaïque romaine *in situ*, au Collège Lumière et je crois que c'est quelque chose de très très important qui va être fait là.

**Mme Catherine GELIN :** Je voulais savoir si cette œuvre magnifique sera exposée également pour les visiteurs de Besançon et de quelle façon elle sera proposée.

**M. LE MAIRE :** Elle sera visible dans le collège.

**Mme Catherine GELIN :** Il y aura des visites particulières ?

**M. LE MAIRE :** J'avoue que je ne me suis pas posé la question.

**Mme Catherine GELIN :** Est-ce que ça sera protégé compte tenu des dégradations que l'on observe parfois ?

**M. LE MAIRE :** Oui, ça sera protégé, éclairé, c'est sûr.

**Mme Catherine GELIN :** Vous vous y engagez ?

**M. LE MAIRE :** Elle sera protégée. Je remercie le Conseil Général parce que les mosaïques, il vaut mieux qu'elles soient exposées plutôt que dans nos réserves.

**Mme Catherine GELIN :** C'est sûr.

**M. LE MAIRE** : Donc elle sera visible, protégée, éclairée et j'imagine, connaissant l'attachement du Conseil Général et de son Président au patrimoine, que lorsqu'il y aura par exemple les journées du patrimoine, elle sera visitable».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 29 mai 2008.*